

SESSION ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire.

Date de convocation : 27/01/2018. Votes pour : 5
Nombre de membres en exercice : 11 Votes contre : 0
Nombre de membres présents : 6 Abstentions : 1

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, Mmes HAMEL et POPY.

Excusé : M. BOUCHON.

Absents : MM. DEBARNOT, DESTERNES, DORLENCOURT et HERMANN.

Mme DESURIER-LAFLEURIEL a été élue secrétaire de séance.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

Le Maire expose que, suite à la dernière séance du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2018, au cours de laquelle il a été décidé de maintenir la semaine scolaire à 4,5 jours, le Conseil départemental a accepté de revoir le schéma horaire des transports scolaires, permettant ainsi à l'école primaire de St Plaisir de bénéficier d'une pause méridienne d'1h30 mais impliquant une adaptation des horaires de début et de fin de classe de l'école maternelle de Franchesse. Le nouveau projet prévoit une arrivée du car scolaire à 8h53 à l'école maternelle pour un début des cours à 8h55 et un départ à 16h20 (11h55 le mercredi) pour un arrêt des cours à 16h15 (11h50 le mercredi) et, dans ces conditions, l'organisation du temps scolaire et périscolaire pourrait être la suivante :

Heures/jours	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h55-12h00	enseignem.	enseignem.	enseignem. 8h55-11h50	enseignem.	enseignem.
12h00-13h30	pause repas	pause repas		pause repas	pause repas
13h30-15h30	enseignem.	enseignem.		enseignem.	enseignem.
15h30-16h15	TAP / APC			TAP / APC	TAP / APC

Invité à se prononcer et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une abstention, d'approuver cette nouvelle organisation de la semaine scolaire.

L'ordre du jour ne comportant pas d'autre point à étudier, la séance est levée.